



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 5 mai 2021

DÉCISION DE MISE SOUS INSTANCE DE CLASSEMENT AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'ANCIENNE SUCRERIE D'EPPEVILLE

La ministre de la Culture, Roselyne Bachelot-Narquin, a décidé de placer sous le régime de l'instance de classement au titre des monuments historiques l'ancienne sucrerie d'Eppeville (Somme), menacée de démolition complète par son propriétaire, la société Saint Louis Sucre, filiale de l'entreprise allemande Südzucker.

Ce site industriel, dont la fermeture est annoncée, a été implanté à Eppeville en 1922 pour la Compagnie nouvelle des sucreries réunies, sur les plans de l'architecte Georges Lisch. Destiné à créer la plus grande sucrerie de France, il s'agissait d'un des plus ambitieux chantiers de la reconstruction industrielle en Picardie après les destructions de la Première Guerre mondiale. Le site, notamment le grand hall de fabrication, doté d'une façade monumentale de style Arts déco, alliant la mise en œuvre du métal, de la brique et de la céramique, constitue un témoignage d'architecture industrielle d'un exceptionnel intérêt.

Cette décision d'instance de classement, qui confère tous les effets du classement pendant une durée d'un an, porte sur les bâtiments du noyau historique de l'usine, à savoir le hall de fabrication, la chaufferie, la distillerie et une maisonnette située à l'avant du hall de fabrication. Elle permettra d'engager une réflexion entre le propriétaire, les collectivités territoriales concernées et les services de l'État sur les bâtiments qui méritent d'être définitivement protégés au regard des projets de reconversion qui sont envisagés sur le site.

Contact presse

Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication

Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr